

## ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

## DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

## – DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18<sup>ter</sup>.1)

I. Office qui envoie la déclaration: <b>SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 123995, Moscou, G-59, GSP-5, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39</b>
II. Numéro de l'enregistrement international: <b>739047</b>
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): <b>neckermann.de GmbH</b>
IV. Reproduction de la marque:  <p style="text-align: center;"><b>Angel of Style</b></p>
V. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés: <b>Cl. 16: "Produits de l'imprimerie." Cl. 25: "Vêtements, chaussures, chapellerie." Cl. 35: "Services d'aide à la gestion des affaires commerciales dans le domaine de la vente de produits et de la promotion des ventes, démonstration de produits, distribution d'échantillons à but publicitaire; décoration de vitrines."</b>

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:

**Directeur général**



**Dr. Boris Simonov**

VII. Date: **20/09/2012**